

# MAC EPARGNE ACTIONS FCP

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.921.805, un actif net de D : 3.904.673 et un déficit de D : 48.900 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « OFFICE-PLAST » représentent à la clôture de l'exercice 12,59% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 204 414	3 132 804
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 204 414	3 132 804
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		714 128	861 897
Placements monétaires	5	0	0
Disponibilités		714 128	861 897
<b>Autres actifs</b>		3 263	3 489
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 921 805</b>	<b>3 998 190</b>

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	12 790	13 592
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	4 342	4 893
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>17 132</b>	<b>18 485</b>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	7	4 054 537	4 139 349
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(158 858)	(216 442)
Sommes distribuables de l'exercice		8 994	56 798
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 904 673</b>	<b>3 979 705</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 921 805</b>	<b>3 998 190</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	58 801	109 313
Dividendes		58 801	109 313
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	10 433	10 328
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		69 234	119 641
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(52 487)	(50 268)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		16 747	69 373
<b>Autres charges</b>	11	(8 626)	(9 039)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		8 121	60 334
Régularisation du résultat d'exploitation		873	(3 536)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		8 994	56 798
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(873)	3 536
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		238 394	276 721
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(163 540)	(171 506)
Frais de négociation de titres		(131 875)	(89 630)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		(48 900)	75 919

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(48 900)</u>	<u>75 919</u>
Résultat d'exploitation	8 121	60 334
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	238 394	276 721
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(163 540)	(171 506)
Frais de négociation de titres	(131 875)	(89 630)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(26 132)</u>	<u>424 682</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	610 904	759 145
- Régularisation des sommes non distribuables	10 918	30 682
- Régularisation des sommes distribuables	(24 084)	(42 310)
<b>Rachats</b>		
- Capital	(631 266)	(338 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 347)	(995)
- Régularisation des sommes distribuables	25 743	16 527
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(75 032)</b></u>	<u><b>500 601</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	3 979 705	3 479 104
En fin de l'exercice	3 904 673	3 979 705
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début l'exercice	216 303	194 072
En fin l'exercice	215 239	216 303
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>18,141</b></u>	<u><b>18,399</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(1,40%)</b></u>	<u><b>2,63%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 3.204.414 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>2 963 548</b>	<b>3 204 414</b>	<b>82,07%</b>
ASSAD	44 700	233 292	235 971	6,04%
ATTIJARI BANK	8 745	206 913	210 134	5,38%
BH	28 196	377 281	342 581	8,77%
CARTHAGE CEMENT	111 871	146 648	149 124	3,82%
CELLCOM	15 000	127 157	125 235	3,21%
CITY CARS	25 000	320 000	332 575	8,52%
DELICE HOLDING	18 725	264 968	248 425	6,36%
EURO CYCLES	10 150	286 238	346 491	8,87%
OFFICEPLAST	112 108	250 001	491 481	12,59%
S.A.H	16 000	150 225	155 264	3,98%
SOTRAPIL	38 400	341 087	336 384	8,61%
SOTUVER	59 339	199 403	171 727	4,40%
TUNISAIR	74 617	60 335	59 022	1,51%
<b>TOTAL</b>		<b>2 963 548</b>	<b>3 204 414</b>	<b>82,07%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>81,71%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>3 130 332</b>	<b>2 472</b>	<b>3 132 804</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	19 528 599		19 528 599	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	(19 695 383)		(19 695 383)	(163 540)
<b>* <u>Variation des plus (ou moins)</u> <u>values latentes</u></b>				
Actions côtées		238 394	238 394	
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>2 963 548</b>	<b>240 866</b>	<b>3 204 414</b>	<b>(163 540)</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 12.790 contre D : 13.592 au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	11 653	11 299
Rémunération du dépositaire	1 137	2 293
<b>Total</b>	<b>12 790</b>	<b>13 592</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.342 contre D : 4.893 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du CAC	3 697	4 562
Redevance du CMF	329	331
Retenue à la source	316	-
<b>Total</b>	<b>4 342</b>	<b>4 893</b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	4 139 349
Nombre de parts	216 303
Nombre de copropriétaires	356

### Souscriptions réalisées

Montant	610 904
Nombre de parts émises	31 923
Nombre de copropriétaires nouveaux	58

### Rachats effectués

Montant	(631 266)
Nombre de parts rachetées	(32 987)
Nombre de copropriétaires sortants	(38)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	238 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(163 540)
Régularisation des sommes non distribuables	(7 429)
Frais de négociation de titres	(131 875)

### Capital au 31-12-2015

Montant	4 054 537
Nombre de parts	215 239
Nombre de copropriétaires	376

### Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 58.801 contre D : 109.313 au 31 décembre 2014 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

### Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 10.433 contre D : 10.328 au 31 décembre 2014 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

### Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2015 à D : 52.487 contre D : 50.268 au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	47 715	45 490
Rémunération du dépositaire	4 772	4 778
<b>Total</b>	<u><b>52 487</b></u>	<u><b>50 268</b></u>

### Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 8.626 contre D : 9.039 au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du CAC	4 091	4 978
Redevance du CMF	4 044	3 887
Services bancaires et assimilés	112	128
Autres	379	46
<b>Total</b>	<u><b>8 626</b></u>	<u><b>9 039</b></u>

### Note 12 : Autres informations

#### 12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	0,322	0,553	0,299	2,545	2,249
Charges de gestion des placements	(0,244)	(0,232)	(0,239)	(2,335)	(2,026)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>0,078</u>	<u>0,321</u>	<u>0,060</u>	<u>0,210</u>	<u>0,223</u>
Autres charges	(0,040)	(0,042)	(0,047)	(0,482)	(0,350)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>0,038</u>	<u>0,279</u>	<u>0,013</u>	<u>(0,272)</u>	<u>(0,127)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	(0,016)	(0,012)	(0,382)	(0,058)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>0,042</u>	<u>0,263</u>	<u>0,001</u>	<u>(0,654)</u>	<u>(0,184)</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,108	1,279	(1,120)	(9,141)	7,385
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,760)	(0,793)	(0,779)	20,255	10,296
Frais de négociation de titres	(0,613)	(0,414)	(0,491)	(11,151)	(11,516)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,265)</b>	<b>0,072</b>	<b>(2,390)</b>	<b>(0,036)</b>	<b>6,167</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(0,227)</b>	<b>0,351</b>	<b>(2,377)</b>	<b>(0,309)</b>	<b>6,040</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,265)</b>	<b>0,072</b>	<b>(2,390)</b>	<b>(0,036)</b>	<b>6,167</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,035)	0,137	0,073	7,337	(0,770)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,299)</b>	<b>0,209</b>	<b>(2,317)</b>	<b>7,301</b>	<b>5,397</b>
Valeur liquidative	18,141	18,399	17,927	202,423	195,777
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,33%	1,28%	1,25%	1,17%	1,05%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,23%	0,24%	0,24%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,23%	1,45%	0,01%	(0,33%)	(0,10%)

## **12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.